



DELIBERATION N° 2023 - 9.1 - 69
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, LECOURT Corinne, BLONDEL Sylvie, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, MARTIN Florence, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, DOURLIN Aurélien, BUNIAS David, et TREHET Laurent.

Présents : 11

Monsieur Aurélien DOURLIN a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

Votants : 12

Monsieur Laurent JEANNE été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 – 9.1 – 69 - BULLETIN MUNICIPAL - TARIF ANNONCEURS

Vu la parution annuelle du bulletin municipal

Considérant que les annonces publicitaires permettent de financer une partie de l'impression du bulletin,

Considérant que cette participation n'a pas été revalorisée depuis 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe la participation à 50 € à partir du 01/01/2024

- autorise le Maire à titrer et encaisser les recettes correspondantes

Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 15 novembre 2023

LE MAIRE

Hubert LECARPENTIER

